

## QUALITÉ &amp; RÉGLEMENTATION

# CFA - Centre de Formation d'Apprentis

**DÉFINITION**

Un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) est un organisme spécialisé dans l'apprentissage : il forme des jeunes ou adultes en alternance entre cours théoriques (chez le CFA) et pratique en entreprise. Depuis 2018, n'importe quel organisme certifié Qualiopi peut ouvrir un CFA.

L'apprentissage en France a connu une explosion depuis 2018, avec une réforme qui a ouvert le marché : tout organisme Qualiopi peut désormais créer son CFA, attirer des apprentis, et bénéficier des financements OPCO.

Pour un adulte en reconversion, l'apprentissage est une option fiscalement et socialement très attractive : tu es salarié de l'entreprise, tu touches un salaire (entre 60 et 100 % du SMIC selon âge et année), tes droits sociaux sont maintenus. La formation est totalement financée par l'OPCO.

Limite d'âge : jusqu'à 29 ans révolus en général (parfois plus pour travailleurs handicapés ou projets de création d'entreprise). Au-delà, on bascule sur des dispositifs adultes (PTP, contrats de professionnalisation).

Le contrat de professionnalisation est l'alternative apprentissage sans limite d'âge : statut identique (salarié, formation alternée), durée 6-24 mois, financé par l'OPCO. Pour un adulte 30+ en reconversion, c'est souvent la voie la plus avantageuse.

Attention à la qualité variable : avec l'explosion des CFA, certains acteurs sont opportunistes. Toujours vérifier Qualiopi + taux d'insertion par filière + profil employeurs partenaires.

**Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.**

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte  
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/cfa](https://benjaminduplaa.com/lexique/cfa)

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF